

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 2 - Architecte



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : [Brenda Jomphe](#)

<https://www.cadre21.org/membres/89ab9586ad90b47697f2972f>

Date d'obtention : 2024-09-23 17:49:27

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 2 - Architecte

Question 1 - Comment puis-je résumer les étapes de la méthode Sexto?

Je résumerais les étapes en disant : 1 Je dois me demander si c'est relatif à l'école, est-ce que c'est à moi d'intervenir ou si je dois référer au service de police (est-ce un parent ou un jeune de l'école qui vient me consulter). 2: Je dois prendre la version des fait en IDIVIDUELLE de la personne qui vient me voir, constater l'état de la situation et si c'est un cas de sexto ou non tout en remplissant la grille SEXTO. 3 : Je consulte la victime, prendre sa version à elle et constater à quelle échelle se situe la situation et prendre le poux de comment elle se sent toute en la rassurant tout en remplissant la grille SEXTO. 4: Je consulte la personne qui a reçu les images, j'établit si la personne est en action impulsive ou si elle agit de façon malveillante. 5: Confiscation à tout moment des téléphones cellulaires si je juge qu'il pourrait avoir des photos/vidéos de pornographie juvénile. 6 : Je contacte la police en remettant toutes les grilles remplies 7: Je ne fait pas de nouvelle rencontre concernant se dossier, car l'école n'est pas mandataire au service de police

Question 2 - Qu'est-ce que je retiens des 3 mises en situation présentées?

Les situations peuvent être variés d'une situation à l'autre, c'est pour cela qui est important de suivre se que SEXTO a d'établit. Cela permet de répondre aux différents besoins de chacune des situations et d'évaluer le risque pour les personnes victimes. Je retiens également que nous devons avoir un contacte avec le service de police, autant pour transmettre les grilles que pour référer les victimes à leurs services. Avoir de bons liens avec les services qui nous entourent permet d'offrir les meilleurs conditions à toutes les victimes qui viennent nous consulter. Je retiens également qu'il est important de faire de la sensibilisation tout autour de la victime, car il n'a pas qu'elle qui peut être impactée par la situation. Faire de la sensibilisation permet de montrer que des situations comme cela peut arriver et que s'est okay de nous en parler et que nous allons les aider dans tout ce processus.

Question 3 - Quelle étape me semble la plus délicate lors de l'application de la méthode Sexto?

Je trouve que toutes les étapes concernant la personne qui reçoit les images/vidéos plus délicate. Particulièrement, les personnes qui incitent à s'en faire envoyer et qui font du chantage ou autres envers la victimes, car cela vient jouer dans mes valeurs. Je trouve qu'il est plus difficiles d'intervenir avec eux, car j'ai moins d'empathie envers eux et que cela me fâche qu'ils fassent vivre cela à d'autres personnes (souvent des personnes qui avaient confiance en eux et qu'ils ont trahi cette confiance). Cependant, je sais rester apte à intervenir, juste que cela va plus venir me chiquotter à l'intérieur.